

# Commune de Mellery.

Extrait du plan de détail n° 2. de l'atlas des chemins.

Les Bourgmestre et Echevins  
de la commune de Mellery déclarent  
que le présent projet a été déposé à  
la maison communale depuis le  
12 juin jusqu'au 27 juin 1904  
à Mellery, le 27 juin 1904

Le Secrétaire,  
E. Jordany

Le Bourgmestre,  
Minant

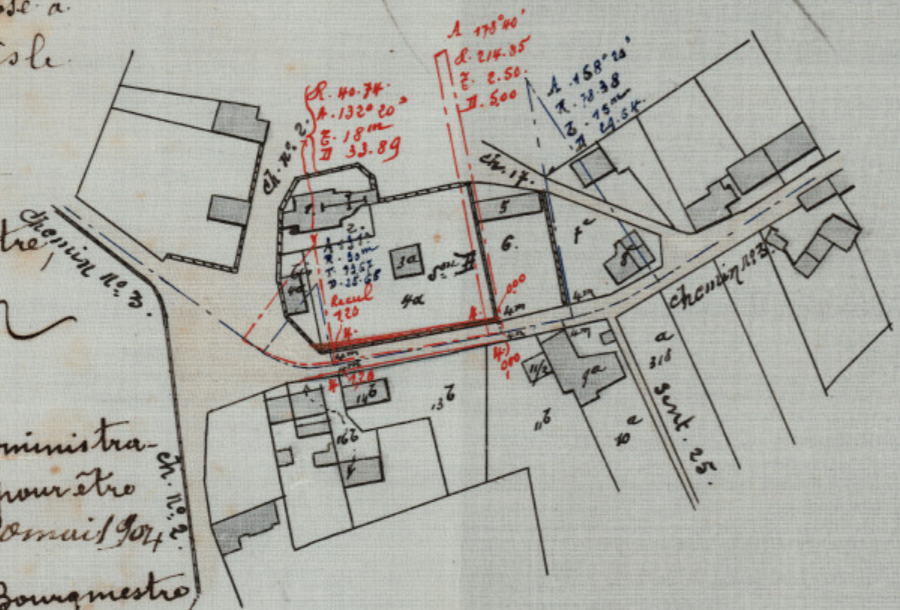
Vu et certifié exact par l'administra-  
tion communale de Mellery pour être  
annexé à sa délibération du 20 mai 1904.

Le Secrétaire,  
E. Jordany

Le Bourgmestre,  
Minant

Il s'agit de déplacer une partie du chemin n° 3.

Les modifications projetées sont figurées en rouge. Les emprises nouvelles  
sont teintées en rose et les rétrocessions en vert.



Légende.

## Etat récapitulatif

Cadastré	S <sup>m</sup>	N <sup>o</sup>	Noms des propriétaires riverains	Contenances à		Observations
				empendre	rétrocéder	
				A	C	
#		4 <sup>a</sup>	Mellery, la Commune	45	—	
"		16 <sup>b</sup>	Somville-Filloy Célestin	—	—	9
"		14 <sup>b</sup>	Brouyous-Gourmay Hyacinthe jr	—	—	20
"		13 <sup>b</sup>	id id	—	—	14
"		11 <sup>b</sup>	Falaise-Buyaux Felicien et les enf <sup>s</sup>	—	—	00 45 dix-milliers rétrocessions



Les Bourgmestre et Chevins de la commune de Mellery déclarent que le présent projet a été déposé à la maison communale depuis le 12 juin jusqu'au 27 juin 1904.

# Commune de Mellery.

N° 07 des plans valant titres au bureau de Genappe, le vingt-sept août 1904  
 Prix un franc trente centimes  
 Le receveur

## Etat des emprises.

Extrait du plan de détail N° 5 de l'atlas des chemins.

Le Secrétaire, Le Bourgmestre,  
 E. Jordan Minimant

Vu et certifié exact par l'administration communale de Mellery pour être annexé à sa délibération du 20 mai 1904

Le Secrétaire, Le Bourgmestre,  
 E. Jordan Minimant

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE DE CE JOUR N° 798 B. I. V. 96.210  
 BRUXELLES, LE 21 septembre 1904  
 LA DÉPUTATION PERMANENTE  
 LE PRÉSIDENT

LE GREFIER PROVINCIAL,  
 H. Hysier



Legende  
 Il s'agit d'élargir une partie du chemin N° 3.  
 Les modifications récemment autorisées sont figurées en bleu, les emprises et les largeurs nouvelles en rouge et les indications de l'atlas en noir.

Indications cadastrales		Noms des propriétaires riverains.	Contenances à emprendre		Observations
Section	Numero		a.	c.	
B	409.	Minet-Pepin Edmond à Mellery	1	66	Prix. 4000 frs par hectare
"	410 <sup>a</sup>	id id id		93	id
"	410 <sup>b</sup>	id id id		84	id
"	411.	Tillex Louis id		06	id
"	426.	Minet-Pepin Edmond id		50	id
"	425	Gérard Antoine id		26	id
"	424	Jacob Eléodore id		32	id
"	423	Hermotte-Debell Louis la veuve et les enfants		88	id
"	422 <sup>a</sup>	Guillaume frère et sœur		76	id
"	422 <sup>b</sup>	Secaille id		77	id
Total			6	98	

Vu et certifié exact par l'administration communale de Mellery pour être annexé à sa délibération en date du 20 mai 1904.  
 Par ordonnance:  
 Le Secrétaire Cal,  
 E. Jordan  
 Le Bourgmestre,  
 Minimant

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL,

Vu la délibération du Conseil communal de Mellery  
en date du 12 août 1904 ayant pour objet l'élargissement  
et le redressement partiels du chemin 3,  
ainsi que les pièces constatant la régularité de l'instruction à laquelle la proposition a été soumise;

74.10.54  
3

Statuant conformément à l'article 2 de la loi du 20 mai 1863 et à l'article 76 de la loi communale;

ARRÊTE :

Les modifications à la voirie vicinale qui font l'objet de la délibération susmentionnée sont autorisées aux conditions énoncées dans cette délibération et suivant les indications du plan y annexé.

Le terrain dont l'emprise est nécessaire à l'exécution de ce plan pourra être acquis au prix indiqué au procès-verbal d'expertise approuvé par le Conseil communal visé dans la délibération de ce Conseil du 12 août 1904.

Le terrain appartenant au domaine de la voirie et qui deviendra libre par suite de la réalisation du projet pourra être vendu au prix également indiqué au dit procès-verbal d'expertise et il y aura lieu de se conformer à ce sujet aux dispositions de l'article 29 de la loi du 10 avril 1844.

Bruxelles, le 21 Septembre 1904.

Présents : MM. AUG. VERGOTE, *Président*; WILLAME, JANSSEN, LACOURT, RICHARD, JULES JANSON et RAEYMAECKERS, *Membres*; DESGAINS, *Greffier provincial.*

Par ordonnance :  
Le Greffier provincial,

*Desgains*

Le Président,

*Willame*

plans à signer par M. le Gouverneur  
plans à signer par M. le Greffier.